

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 5 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le cinq avril, à vingt heures minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. DUPONT Jean, Maire.

Étaient présents : MM. DUPONT, DUVAL, CHAUVEAU, Mme VINCENT, MM. VATEY, Mme PORTAIL, M. LAMY, Mme HELLOUIN, M. DAVID, Mme VAUTIER, M. DELALANDRE

Étaient absents : M. LASSAGNE, excusé, Mme TALBOT, MM. LEFAUX, CHAMBRY

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Mme VINCENT a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 MARS 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 15 mars 2017.

COMPTE DE GESTION 2016

Le Conseil Municipal accepte le compte de gestion 2016, présenté par Mme RUFFE, Receveur Municipal, comme suit :

Recettes de fonctionnement :	1 427 008.38 €
Dépenses de fonctionnement :	1 494 043.22 €
Déficit de fonctionnement :	67 034.84 €
Recettes d'investissement :	1 355 573.71 €
Dépenses d'investissement :	185 969.28 €
Excédent d'investissement :	1 169 604.73 €
Excédent total de clôture :	1 102 569.89 €

Abstentions : Mmes VAUTIER, HELLOUIN et M. DELALANDRE auraient préféré une présentation plus détaillée

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le Conseil Municipal accepte le compte administratif 2016, présenté par M. DUPONT, Maire, comme suit :

Recettes de fonctionnement :	1 427 008.38 €
Dépenses de fonctionnement :	1 494 043.22 €
Déficit de fonctionnement :	67 034.84 €
Recettes d'investissement :	1 355 573.71 €
Dépenses d'investissement :	185 969.28 €
Excédent d'investissement :	1 169 604.73 €
Excédent total de clôture :	1 102 569.89 €

Le vote du compte administratif 2016 s'est déroulé sous la présidence de M. VATEY José, Maire-Adjoint.

Abstentions : Mmes VAUTIER, HELLOUIN et M. DELALANDRE auraient préféré une présentation plus détaillée.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2016, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Déficit reporté de la section investissement de l'année antérieure :	4 859.68 €
Déficit reporté de la section fonctionnement de l'année antérieure :	88 811.55 €

Soldes d'exécution

Solde d'exécution (excédent – 001) section d'investissement :	1 174 464.11 €
Solde d'exécution (excédent – 002) section fonctionnement :	21 776.71 €

Restes à réaliser

La section d'investissement fait apparaître des restes à réaliser :

En dépenses	1 771 450.00 €
En recettes	585 877.00 €

Besoin net de la section d'investissement

Besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	15 968.57 €
---	-------------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	-
---	---

Ligne 002

Déficit de résultat de fonctionnement reporté (D002)	67 034.84 €
--	-------------

Abstentions : Mmes VAUTIER, HELLOUIN et M. DELALANDRE auraient préféré une présentation plus détaillée.

TARIF CONCESSIONS CIMETIÈRE

Après en avoir délibéré et sur avis de la commission des finances, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs des concessions cimetière, à partir du 1^{er} mai 2017, comme suit :

Concession trentenaire :	70 € le m ²
Concession cinquantenaire :	120 € le m ²
Concession 15 ans :	40 € le m ² .

TARIFS CONCESSIONS COLUMBARIUM

Après en avoir délibéré et sur avis de la commission des finances, le Conseil Municipal, décide de fixer les tarifs des concessions au columbarium, à partir du 1^{er} mai 2017, comme suit :

Concession trentenaire :	810 €
Concession cinquantenaire :	1 350 €

CRÉDITS ÉCOLES ET PERSONNEL COMMUNAL

Après en avoir délibéré et sur avis de la commission des finances, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer à l'école maternelle et à l'école élémentaire, les crédits, par élève :

- * Fournitures scolaires (par élève) :
- Élémentaire : 50.00 €
- Maternelle : 44.00 €
- * Livres de prix et jeux : 15.00€
- * Dictionnaires (enfants entrant en 6^{ème}) : 20.00 €
- * Voyage scolaire : 22.00 €
- * Livres Bibliothèque école : 9.00 €
- * Chocolats de Noël :
- * Élémentaire : 5.60 €
- * Maternelle : 5.60 €
- * Enfants du personnel (jusqu'à 14 ans révolu)
- * chocolats de Noël : 6.60 €
- * Bon d'achats : 60.00 €

DROIT DE PLACE

Après en avoir délibéré et sur avis de la commission des finances, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le tarif du droit de place, à partir du 1^{er} mai 2017 :

- Jusqu'à 200 m² : 1.00 €
- + 200 m² : 0.65 €
- Caravane : 0.80 €.

TARIFS JETONS AIRE DE CAMPING-CARS

Après en avoir délibéré et sur avis de la commission des finances, le Conseil Municipal, décide de maintenir le tarif du jeton pour l'aire de stationnement des camping-cars, à savoir 3 €.

SUBVENTIONS 2017

Le Conseil Municipal, sur avis de la commission des finances et après en avoir délibéré, attribue les subventions aux associations pour leur fonctionnement, comme suit :

C.C.A.S	6 615
FBS (Foot)	7 500*
RETRAITES	500
BARONNIES	400
AC-PG-CATM	650
SAPEURS POMPIERS	165
AEROMODELISME	250
PING PONG	300
COOP. ELEMENTAIRE	650
COOP. MATERNELLE	700

UNION DES COMMERCANTS	150
TAEKWONDO	900
ASSO. LA MEUTE	750
ECBS	100
ATELIERS ARTS FOUBERT	300
COPPALOSJUME	250
JUMIEGES AUTO CLUB	250
EPICERIE ARTISTIQUE	750
TOTAL	21 180

Sous réserve de la signature d'une convention règlementant la tonte de la pelouse et l'entretien des locaux. Si signature convention versement de la subvention en 2 fois 30 % à la signature et 70 % en fin d'année si le bilan de l'année est satisfaisant.

Abstention : Mme VINCENT pour l'épicerie Artistique

TARIFS DE LA SALLE DES FÊTES

Après en avoir délibéré et sur avis de la commission des finances, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les tarifs de la salle des fêtes pour l'année 2018.

TAUX

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les taux nets des 3 taxes de contributions directes :

Taxe d'habitation :	13.88
Taxe foncier bâti :	26.67
Taxe foncier non bâti :	60.30

FISCALISATION PARTICIPATION SIVOM

Après en avoir délibéré et sur avis de la commission des finances, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas fiscaliser la participation au SIVOM et décide d'inscrire une somme de 5 810 € à l'article 6554 du BP 2017.

BUDGET PRIMITIF 2017

Le Conseil Municipal accepte le budget primitif 2017, comme suit :

Recettes de fonctionnement :	1 437 465 €
Dépenses de fonctionnement :	1 437 465 €
Recettes d'investissement :	2 161 781 €
Dépenses d'investissement :	2 161 781 €

CONVENTION DE SERVITUDES

M. le Maire explique qu'il est nécessaire de passer une convention avec la STE ENEDIS concernant le passage d'une ligne électrique souterraine dans la parcelle AB 281 appartenant à la Commune de JUMIÈGES située Rue Guillaume le Conquérant. Cette ligne électrique est nécessaire pour l'alimentation de la maison des associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer cette convention.

PHOTOCOPIES ASSOCIATIONS

